

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50

✉ montricher.bochet@wanadoo.fr



COMPTE RENDU DU 03 SEPTEMBRE 2021

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN ET LE TROIS SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Franck CHEVALLIER, Mme Claude CARRAZ, Mme Marilou BREYTON, Mme Alicia COUSYN, M. Michel TETAZ, M. Didier BUTTARD et M. Samuel CHAMBEROD.

Absents :

Mme Marielle EDMOND qui donne procuration à M. Franck CHEVALLIER

Mme Laure PASQUIER

M. Michel LEFEVER qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY

Secrétaire de séance :

Mme Claude CARRAZ

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.

RECRUTEMENT D'UN ACCOMPAGNATEUR CONTRACTUEL DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3-3 34° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, offre la possibilité aux communes de moins de 1 000 habitants, de recruter des agents contractuels à temps non complet.

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'employer un accompagnateur (H/F), à temps non complet et contractuel, pour le ramassage scolaire entre les Karellis-Montricher-Le Bochet et le groupe scolaire des Chaudannes à Saint Jean de Maurienne afin d'effectuer la surveillance des enfants dans le car scolaire **pour la période du 13 septembre 2021 au 07 juillet 2022 inclus** rémunéré sur la base de l'indice brut 361, indice majoré 336 de l'échelle C1 pour **17 heures 30 minutes hebdomadaires annualisées, congés inclus**.

Elle invite le Conseil Municipal à émettre son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

→ **DONNE** un avis favorable au recrutement d'un accompagnateur (H/F), à temps non complet et contractuel, pour le ramassage scolaire entre LES KARELLIS-MONTRICHER-LE BOCHET et LE GROUPE SCOLAIRE DES CHAUDANNES **pour la période du 13 septembre 2021 au 07 juillet 2022 inclus** rémunéré sur la base de l'indice brut 361, indice majoré 336 de l'échelle C1 pour **17 heures 30 minutes hebdomadaires annualisées, congés inclus**.

→ **AUTORISE** Madame le Maire à signer un contrat de travail à durée déterminée avec l'accompagnateur.

→ **DECLARE** que les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget communal.

REDEVANCE ET PRIX DE L'EAU

Le Conseil Municipal décide de reconduire la redevance eau et assainissement sans augmentation depuis 2008, qui s'établit ainsi :

➤ **PRIX DE L'EAU POTABLE**, à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

VILLAGES D'ALBANNE, ALBANNETTE, MONTRICHER, LE BOCHET :

- 20,00 € H.T. la redevance forfaitaire par appartement.

Cette redevance sera payée pour chaque appartement ou maison qu'il soit habité, loué ou vide.

- 20,00 € H.T. / l'unité pour les branchements d'arrosage ou annexes.

STATION LES KARELLIS :

- 0,80 € H.T. le prix du mètre cube d'eau potable consommé.

➤ **PRIX DE L'ASSAINISSEMENT** à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

VILLAGES D'ALBANNE, ALBANNETTE, MONTRICHER, LE BOCHET :

- ✚ 40,00 € H.T. la redevance forfaitaire.

Cette redevance sera payée pour chaque appartement ou maison qu'il soit habité, loué ou vide.

STATION LES KARELLIS :

- ✚ 1,00 € H.T. par mètre cube d'eau potable facturée.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 18 décembre 2020.

TRAVAUX D'ENROBES A ALBANNE (PLANCHAMP) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Madame le Maire expose que les travaux de voiries communales au hameau d'Albanne sont projetés pour l'automne 2021. Elle expose que le montant s'élèverait à la somme de 68 000 €uros H.T. et que ceux-ci peuvent faire l'objet d'une aide financière du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC).

Madame le Maire expose qu'étant donné que la route de Planchamp à Albanne est très endommagée, les travaux devront intervenir avant l'hiver.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de voiries au hameau d'Albanne sur la route de Planchamp pour un montant de 68 000,00 €uros H.T. ;
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet de travaux et dossier ;
- **CHARGE** Madame le Maire de demander au Conseil Départemental l'autorisation d'effectuer les travaux par anticipation vu le caractère d'urgence des travaux.

TRAVAUX EN URGENCE SUR LA ROUTE D'ALBANNETTE (ENROCHEMENTS ET ENROBES) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Madame Le Maire expose qu'à la suite du glissement de terrain qui s'est produit le 10 juin 2021 sur une partie de la route d'Albannette, des travaux en urgence ont dû être effectués pour permettre de rouvrir complètement l'unique route menant au hameau d'Albannette.

Madame le Maire ajoute que le village d'Albannette est le lieu de résidence à l'année de plusieurs personnes et à la période à laquelle le glissement est intervenu, de nombreux touristes et habitants de résidences secondaires y étaient présents.

Aussi, la Commune a dû procéder à des travaux d'enrochement en urgence dont le montant s'élève à 39 455 €uros H.T. Ce glissement de terrain oblige aussi à effectuer avant l'hiver prochain, la réfection des enrobés qui s'élève à 7 837,40 €uros H.T. Le montant total des travaux s'élève à la somme de 47 292.40 €uros H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux d'urgence de la route menant au hameau d'Albannette pour un montant total de 47 292,40 €uros H.T. ;
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental au titre du Fonds Risques et Érosions Exceptionnels (FREE) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux et dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE AU BOCHET

Madame le Maire expose que la rue des Sauges située sur la Route Départementale 81 qui est empruntée par de nombreux automobilistes, est aussi le point de ramassage des élèves du secondaire et à ce titre, elle propose la mise en place d'un radar pédagogique visant à la sécurisation des usagers vulnérables (piétons, écoliers et cyclistes).

Le montant du radar pédagogique s'élève à la somme de 1 575 €uros H.T.

Elle précise que la Commune peut bénéficier d'une aide financière du Département pour la mise en place de ce dispositif dans le cadre de sa politique sur la sécurité routière.

Madame le Maire ajoute que cette rue étant empruntée quotidiennement par les enfants, il serait souhaitable que le radar pédagogique soit mis en place le plus rapidement possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition d'un radar pédagogique au niveau de la rue des Sauges pour un montant total de 1 575 €uros H.T. ;
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental au titre des aménagements de sécurité sur routes départementales sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet de travaux et dossier ;
- **CHARGE** Madame le Maire de demander au Conseil Départemental l'autorisation d'effectuer ces travaux par anticipation.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME ELEVATRICE POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE A L'EGLISE DE MONTRICHER

Madame le Maire expose que dans le cadre des travaux d'accessibilité, la Commune souhaite procéder à la mise en conformité de l'accès à l'église de Montricher.

Elle expose qu'après études de plusieurs projets, l'installation d'une plateforme élévatrice semble la solution la plus pertinente en termes d'installation et de coût pour l'église de Montricher.

Elle informe que le coût d'installation de cette plateforme élévatrice s'élèverait à la somme de 26 815 €uros H.T. ; somme à laquelle il faudrait ajouter les montants de la maçonnerie et du raccordement électrique dont les devis devraient parvenir rapidement.

Madame le Maire et précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC).

Le Conseil Municipal approuve l'installation d'une plateforme élévatrice pour l'accessibilité à l'église de Montricher et sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC).

FRAIS DE MISSION DES ELUS

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de missions spéciales des frais de déplacements peuvent être attribués au Maire et Adjoints.

Ces frais de mission peuvent être remboursés sur la base des frais réels avec présentation des factures.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu les explications données par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame Sophie VERNEY, Maire, à se rendre à Paris les mardi 14 et mercredi 15 septembre 2021 :
 - à l'Assemblée Générale de l'A.N.M.S.M.
 - à une rencontre avec le Président du Sénat et le Secrétaire d'Etat au Tourisme ;
- **DECIDE** que les frais de missions spéciales concernent les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de congrès.
- **DIT** que ces frais sont inscrits à l'article 6532 « frais de mission » au Budget Communal sur la base des frais réels avec présentation de factures.

PERSONNEL : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PREVOYANCE »

Madame Le Maire, rappelle au Conseil Municipal que, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités territoriales et établissements publics ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque « Prévoyance ».

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à la convention de participation pour ses agents,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

AFFAIRES DIVERSES

Remerciements :

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de courriers de remerciements de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerres et de l'Association de Jeunes Sapeurs-Pompiers pour le versement de subventions.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,
Madame Sophie VERNEY.

A blue circular official stamp of the Mayor of Montrichet, Savoie. The stamp features a central emblem with a castle and the text "M. DE MONTRICHET" at the top and "Savoie" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.